**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 61 (1973)

Heft: 5

**Artikel:** Après la ménopause : la vie sexuelle de la femme

Autor: Gedance, Dorette

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-273367

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 28.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Bibliothéque Publique et Universitaire de 1205 Geneve

LE MOUVEMENT FÉMINISTE - JOURNAL MENSUEL FONDE EN 1912 PAR ÉMILIE GOURD

# Après la ménopause **SEXUELLE DE LA**

La vie sexuelle de la femme « âgée » ou plus exactement de la femme ménopausée est un sujet dont personne ne parle, du moins pas dans le grand public, alors que paradoxalement, en apparence, la sexualité est devenue un sujet courant. Mais il semble que lorsla sexualité est devenue un sujet courant. Mais il semble que lors-qu'on parle sexualité il s'agisse toujours de celle de l'être jeune, celle dont se sert la publicité pour faire vendre bien des produits, comme si la vie sexuelle était réservée à la jeunesse. Les sexo-logues américains Dr W. H. Masters et Virginia Johnson qui ont fait des recherches sur la sexualité (principalement sur son aspect physiologique ' et sur la sexualité des personnes âgées en parti-culier et qui se sont spécialisés dans le soin des mésententes sexuelles ' tendent à combattre les multiples préjugés auxquels se heurte la sexualité des hommes et des femmes vieillissants. Leur heurte la sexualité des hommes et des femmes vieillissants. Leur but est de les aider à poursuivre (ou à parvenir à) une vie sexuelle équilibrante bien après qu'ils soient entrés dans l'âge mûr.

Considérons d'abord quels sont

ces préjugés.
Si notre société tend à se préoccuper davantage de la vie des
personnes âgées, elle garde une
très grande pudeur à l'égard de
leur vie affective et à plus forte raison de leur vie sexuelle. Per-sonne n'aime penser au corps vieil-lissant, car il évoque plus ou moins lissant, car il évoque plus ou moins consciemment la décrépitude fi-nale de la mort et notre époque tend à nier la mort. Il y a une sorte d'opposition foncière entre mort et amour qui rend difficile de con-sidérer l'amour de l'être humain âgé et encore davantage ses ma-nifestations sexuelles.

### PROCRÉATION

Si cela est vrai pour l'homme en général, cela l'est encore bien davantage pour la femme en particulier, car elle est victime de la vieille équation qui a régi sa vie sexuelle encore jusqu'au début de ce siècle: vie sexuelle = pro-création, liée à des principes reli-gieux. Le « droit au plaisir » est une conquête féminine récente et pas si établie qu'il ne peut paraître à première vue. Si la femme jeune a relativement réussi à accepter a relativement reussi à accepter ses besoins sexuels comme tels et à les faire accepter à son entou-rage et à ses partenaires, nous pouvons nous demander si cette vieille résistance à lui accorder et à se permettre une vie sexuelle heureuse ne s'est pas localisée chez les femmes ménopausées. En effet beaucoup de personnes pen-sent que le désir sexuel s'éteint sent que le desir sexuel s'eteint avec la ménopause, n'est-ce pas une manifestation, à peine voilée, de la conception que la vie sexuelle = la procréation et qu'une fois la possibilité d'enfanter disparue, le désir s'évanouit corrélativement ? Effectivement de formes mérces par le desir s'eteint de la concept de la control beaucoup de femmes ménopau-sées ne se sentent plus le droit d'avoir une vie sexuelle heureuse. d avoir une vie sexueile neureuse. Elles se résignent à s'en passer au moment où elles rencontrent les difficultés que peut provoquer la ménopause. Les sexologues cités plus haut relèvent qu'au-delà

de la cinquantaine, rares sont les couples qui viennent consulter pour mésentente sexuelle sur l'initiative de la femme. Les femmes ayant passé la cinquantaine qu'ils ont pu aider, souffraient de diffi-cultés qui entraînaient des frustrations chez leur mari et ceux-ci tenaient à consulter, ce qui dé-montre bien la différence culturelle d'attitude face à la sexualité de l'homme et de la femme, surtout après cinquante ans. Or les sexologues américains ont découvert, logues americains ont decouvert, grâce à leurs recherches, qu'une femme en bonne santé qui le dé-sire peut poursuivre une vie sexuelle satisfaisante jusqu'à qua-tre-vingts ans!

### QUE SE PASSE-T-IL A LA MÉNOPAUSE ?

La diminution des sécrétion hor-monales entraîne un dépérisse-ment de la paroi vaginale et une diminution de l'élasticité du vagin qui peuvent amener certaines réactions douloureuses pendant le coît. Cependant ces manifestations peuvent être supprimées sensible-ment par un traitement hormonal adéquat que n'importe quel gyné-cologue serait à même d'instaurer. Sur le plan des réactions sexuelles

proprement dites, les différences essentielles consistent en une ex-citation plus lente et moins durable, un orgasme plus court et un retour à l'état initial plus rapide. Si le traitement hormonal pour-

rait être d'application courante, existe cependant toute une série de femmes qui n'en ont pas bede femmes qui n'en ont pas pe-soin, soit parce que leur méno-pause a été peu accentuée, soit parce qu'elles ont poursuivi une vie sexuelle soutenue et réguvie sexueile et regu-lière à travers cette période de leur évolution et au-delà. Ce der-nier facteur entretient en quelque sorte psycholoc/quement et phy-siologiquement leur capacité de bon fonctionnement sexuel.

AIDE

Lorsque l'on connaît l'importance d'une vie sexuelle harmonieuse pour l'équilibre de l'individu et l'entente du couple, il serait temps que la femme ménopausée se permette de la vivre et se sente le droit de réclamer une aide efficace aux personnes compétentes, aux gynécologues notamment, lorsqu'elles rencontrent des difficultés dans la leur.

Dorette Gedance.

<sup>1</sup> Robert Lafont, « Les réactions \* Robert Lafont, « Les mésententes sexuelles et leur traitement ».

## Sommaire

Page 2: Diététique familiale

Page 3: Elues neuchâteloises
Page 4: Assemblée générale de l'Alliance

Page 5: «La révolte des Américaines» - Réponse à « J'achète mieux »

Page 6: L'architecte d'intérieur

Demain, les problèmes ?



(Photo Desarzens)

# Demain, la fin du patriarca dans le mariage?

Cette seconde moitié du XXe siècle consacrera-t-elle la fin de l'autorité patriarcale? On peut raisonnablement le penser, surtout après avoir entendu le Professeur Deschenaux, de Fribourg, exposer devant l'Alliance de sociétés féminines, le 4 mai, la revision en cours du droit matrimonial.

Les travaux de cette revision ne sont pas encore très avancés. Néanmoins, M. Deschenaux pose comme postulat de base, l'égalité de trait signifie aussi l'application d'un traitement différencié à des situations dissemblables avait justifié l'inégalité de l'homme et de la femme dans le mariage. Mais, d'une part, les progrès de la science mettent en question les différences entre hommes et femmes; et d'autre part, on pense actuellement que ces différences, biologiques, n'ont pas à exercer d'influence sociale. D'ailleurs, même si les rôles de l'homme et de la temme dans le ménage restent parfaitement différenciés, pourquoi cela aurait-il une conséquence sur les rapports d'autorité au sein du ménage?

Les conséquences de l'abolition de la suprématie du mari? Conséquences possibles: la femme garderait son nom et son droit de cité. Le mari ne serait plus le chef de l'union conjugale, seul détenteur de la puissance paternelle, représentant du ménage, administrateur des biens communs et seul habilité à autoriser sa femme à travailler En contre-partie, la femme ne devrait plus seulement assister son mari, mais participer, proportionnellement à ses moyens, aux charges du ménage. Elle répondrait, solidairement avec le mari, des dettes du ménage.

Pour le professeur Deschenaux, quatre autres postulats doivent présider à la revision du droit matrimonial:

— La subordination des époux aux fins du mariage.

L'union conjugale exig des sacrilices des deux époux. Ces sacrilices doivent-ils être égaux? En tout cas, répond prudemment M. Deschenaux, toute subordination de la femme me au mari ne doit exister que si elle est imposée par le bien de l'union conjugale. Mais qui définit ce bien? Toute la question est là...

— L'insertion dans le donné

Dans cette revision, que devienne les couples non mariés? M. Deschenaux admet, comme donnée préalable, « le maintien de l'institution du mariage comme seule torme légitime de l'union conjume et d'une femme en vue de la création d'une tamille ». L'article 159 du Code civil resterait qui stipule « la célébration du mariage crée l'union conjugale ».

Est-ce alors tenir compte des réalités sociales? Peut-on légitérer, de nos jours, sans penser aux couples non mariés, voire aux communautés?

Nous n'avons pas fait d'enquête. Mais il nous semble évident que, de nos jours, on se marie moins. On vit ensemble, quitte à « légaliser » lorsque l'enfant parait... De plus en plus de couples ne reconnaissent au mariage aucune valeur sociale, morale ou légale. A côté des couples traditionnels, coexistent — pacifiquement — des communautés de deux ou plusieurs personnes. Pourquoi et d'une femme, pendant des années, même des mois, consacrée ou non par le mariage, ne mérite-t-elle pas la même protection?

Car combien connaissons-nous de couples où, lorsque la vie commune prend fin, — par décès ou par séparation — la femme se retrouve sans un sou? Admettons qu'elle tienne le ménage tandis que l'homme gagne leur vie. Il la cynite. S'il est généreux, il lui achète un bouquet de fleurs, voire un bracelt. Et les meubles? La vaisselle? Les machines? La voiture achetée en commun? Ah, pardon, rétorque l'homme, c'était mon argent. Une pension pour qu'elle puisse se retourrer et retrouver un métier? Vous n'y pensez pas... Elle n'avait qu'à travailler, direz-vous. Mais, une femme, mariée ou non, gagne en général moins que l'homme qui considérera donc qu'il- a entreteru seul le ménage. Et puis, il en va des hommes non mariés comme des autres; beaucoup préférent que la vie de leur temme soit consacrée à eux plutôt qu'a ut travaill.

Martine Chenou

## Association suisse pour les droits de la femme

# Assemblée des déléguées

les 26 et 27 mai, à Genève

C'est Genève qui accueille, cette année, l'Association suisse pour les droits de la femme. S'il fait beau, elle lui souhaitera la bienvenue du haut de son jet d'eau. Sinon, bistrots, fondues et longeoles seront à l'ordre du jour! Pour autant que l'emploi du temps officiel des déléguées le permette.

Voici le programme de ces journées :

### SAMEDI 26 MAI

Musée d'histoire naturelle (route de Malagnou 1)

A l'entrée de la salle : distribution des cartes de vote et des cartes pour le banquet. ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS Dès 13 h.

14 h 30

Ordre du iour

Appel des délégués
Nomination des scrutateurs
Rapport annuel
Rapport de la trésorière
Rapport des vérificatrices des comptes
Fixation de la cotisation annuelle
Election des vérificatrices
Election complémentaire au comité central
Divers

Salutations de la section de Genève : Mme Marie-Jeanne Mercier, présidente, Prof. au Collège Vol-

16 h. 30 17 h.

Pause-ratraichissements
Conférence-débats: LA FEMME ET LA VIE PROFESSIONNELLE
application de la Convention No 100
RÉCEPTION OFFICIELLE offerte par le Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève et le Conseil administratif de la Ville 19 h. 30 de Genève.

Diner officiel. Réception officielle et banquet auront lieu à l'Hôtel

20 h. 15 Richemond, rue Adhémar-Fabri 8-10, Genève

### DIMANCHE 27 MAI

Séance privée pour les délégués et les membres. Proposition de Judith Widmer, de Schaffhouse Séance publique 08 h. 45

10 h.

Proposition de la section de Bâle et proposition du Comité

Proposition de la section de Soleure

13 h. Repas de midi libre